

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 29 janvier 2025

Date de publication : 7 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 8

Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq février à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-neuf janvier, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand et Laetitia Lefeuvre.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Christelle Le Guyader, Bruno Bouvier, 2nd adjoint, qui a donné pouvoir à Monsieur Mickaël Buchard, 4^{ème} adjoint, pour voter en son nom, Benoit Pharis qui a donné pouvoir à Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, pour voter en son nom et Samuel Bonnabesse qui a donné pouvoir à Michèle Gilles, 1^{ère} adjointe pour voter en son nom.

Etait absente non excusée : Mme Julie Foucteau

Madame Michèle GILLES a été élue secrétaire.

1-2025 – Rémunération des animateurs vacataires du service enfance jeunesse

Madame Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, expose que la commune doit faire appel à des animateurs saisonniers pour compléter l'équipe d'encadrement permanente en fonction du nombre d'enfants inscrits, du programme des activités et de la réglementation en vigueur.

Par délibération du 7 novembre 2023, le conseil municipal a autorisé le maire à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins saisonniers du service enfance jeunesse. Les rémunérations ont été établies par le Conseil municipal pour l'année 2024. Le Conseil est donc sollicité à nouveau pour définir le niveau de rémunération des agents contractuels à compter de 2025, avec maintenant un an de recul sur l'impact financier qu'a engendré la reprise de compétence complète du service enfance jeunesse.

Après en avoir délibéré, Monsieur le maire ayant quitté la salle sans participer au vote ni au débat, à l'unanimité, le conseil municipal :

- FIXE les rémunérations brutes des animateurs, à compter du 1^{er} janvier 2025, de la façon suivante :

	Montant brut / heure hors congés (préparation animations)	Montant brut / jour hors congés (9h30 - animation)	Prime nuitée camp
Animateur diplômé BAFA / CJEPS / BPJEPS	10 €	80 €	30 €
Animateur stagiaire BAFA / CJEPS / BPJEPS		70 €	25 €
Animateur majeur non diplômé		60 €	20 €
Aide animateur mineur non qualifié	7 €	50 €	/

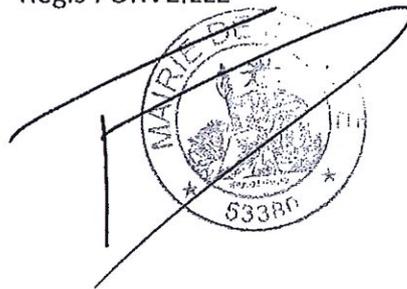
- AUTORISE le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire

Régis FORVEILLE



SLOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 29 janvier 2025

Date de publication : 7 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq février à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-neuf janvier, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand et Laetitia Lefevre.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Christelle Le Guyader, Bruno Bouvier, 2nd adjoint, qui a donné pouvoir à Monsieur Mickaël Buchard, 4^{ème} adjoint, pour voter en son nom, Benoit Pharis qui a donné pouvoir à Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, pour voter en son nom et Samuel Bonnabesse qui a donné pouvoir à Michèle Gilles, 1^{ère} adjointe pour voter en son nom.

Etait absente non excusée : Mme Julie Foucteau

Madame Michèle GILLES a été élue secrétaire.

2-2025 : Dérogation à l'organisation des rythmes scolaires-Renouvellement

Sur rapport et proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant l'accord du conseil d'école :

-DECIDE de solliciter une prolongation de la dérogation des rythmes scolaires pour l'école publique de Juvigné pour une semaine d'école à 4 jours au lieu de 4,5 jours.

Les horaires resteront donc fixés comme suit :

- 8h45-12h00 et 13h45-16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les temps d'enseignement,
- 12h00-13h45 les lundi, mardi, jeudi et vendredi pour la pause méridienne.

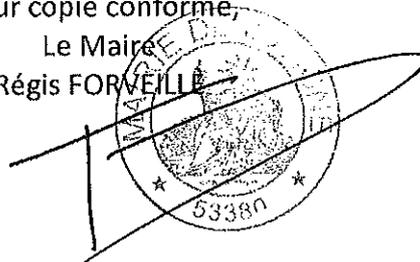
-AUTORISE le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire

Régis FORVEILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 29 janvier 2025

Date de publication : 7 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq février à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-neuf janvier, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gillès, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gillès, Jérôme Poignand et Laetitia Lefeuvre.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Christelle Le Guyader, Bruno Bouvier, 2nd adjoint, qui a donné pouvoir à Monsieur Mickaël Buchard, 4^{ème} adjoint, pour voter en son nom, Benoît Pharis qui a donné pouvoir à Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, pour voter en son nom et Samuel Bonnabesse qui a donné pouvoir à Michèle Gillès, 1^{ère} adjointe pour voter en son nom.

Etait absente non excusée : Mme Julie Foucteau

Madame Michèle GILLES a été élue secrétaire.

3-2025 - Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur le budget commun avant le vote du budget 2025

Monsieur le maire expose que :

- 1) Deux actes notariés concernant l'achat de jardins ont été signés en janvier (Parcelle AB 301 de 251 M² aux consorts Pavis et parcelle AB 635 de 51 M² à Vincent Fourmond au prix de 5€ le M², plus les frais). Par ailleurs, suite à la délibération du 1^{er} octobre 2024 décidant de procéder à l'acquisition des parcelles YX1 et YX67 pour créer une voie verte entre le bourg et le bois de la Barillère, il faut procéder au paiement du terrain et des frais de notaire rapidement.
- 2) Il est nécessaire de procéder à l'achat de matériel informatique et de logiciels pour la mairie et pour le service enfance jeunesse par l'intermédiaire du service informatique de la Communauté de Communes.

Or, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose qu'entre le 1^{er} janvier et le vote du budget (prévu le mercredi 26 mars 2025), des dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits concernant le remboursement du capital des emprunts ni les opérations d'ordre, soit $474.031,74\text{€}/4 = 118.507,93 \text{€}$ maximum.

En conséquence, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

-DECIDE de fixer les plafonds des dépenses d'investissement pouvant être engagées, liquidées et mandatées en début d'exercice 2025 comme suit :

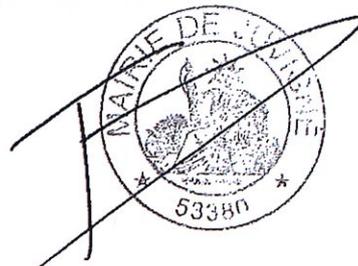
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
2111-206 (inventaire 189)	Achat terrain non bâti	5.000,00
2183-215	Achat matériel informatique	10.000,00
2051-215	Licences, logiciel	8.000,00

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire

Régis FORVEILLE



Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 053-215301235-20250205-3_25OUVCREDITS-DE

510

53123	CNE DE JUVIGNE	DM n°1 2025
Code INSEE	CNE DE JUVIGNE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM1 OUVERTURE CREDITS AVANT BUDGET

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051-215 : MATERIEL 2025	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-206 : ACHAT TERRAIN 2023	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-215 : MATERIEL 2025	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		23 000,00 €		0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

5/10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 29 janvier 2025

Date de publication : 7 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 8

Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq février à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-neuf janvier, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand et Laetitia Lefevre.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Christelle Le Guyader, Bruno Bouvier, 2nd adjoint, qui a donné pouvoir à Monsieur Mickaël Buchard, 4^{ème} adjoint, pour voter en son nom, Benoit Pharis qui a donné pouvoir à Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, pour voter en son nom et Samuel Bonnabesse qui a donné pouvoir à Michèle Gilles, 1^{ère} adjointe pour voter en son nom.

Etait absente non excusée : Mme Julie Foucteau

Madame Michèle GILLES a été élue secrétaire.

4-2025 – Transfert de propriété et Vente du bâtiment de l'ancien EHPAD

Monsieur le maire rappelle que, par délibérations N°5 et 13-2024, le Conseil municipal a décidé de dissoudre l'EPSMS de la « Résidence du Village Fleuri » (Ex- EHPAD) et de reprendre les écritures comptables. De plus, par délibération N° 35-2024, du 3 septembre 2024, le conseil municipal a fixé la valeur du bâtiment, à transférer à la commune, à 50.000 €. Lors de la séance du 3 décembre 2024, le conseil municipal a pris connaissance et validé les conditions de la mise en vente du bâtiment. Les projets portant sur l'habitat et l'action sociale et économique seront privilégiés. La vente d'une partie de la parcelle AB520, issue d'une division parcellaire pour une superficie de 362 M² sur le côté nord et la parcelle YC28 a donc été portée par l'étude notariale d'Ernée.

Monsieur le maire présente les 4 offres reçues de façon anonyme et se retire de la salle sans participer au vote ni aux débats.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DECIDE de retenir l'offre mieux-disante N°56046, d'un montant de 65.094 € net vendeur, émanant d'un habitant du territoire de la Communauté de Communes de l'Ernée, comportant les chiffrages eau et électricité et la création de 30 appartements (deux studios, vingt et un T2, six T3, un T4) Puis l'offre retenue a été ouverte afin de connaître l'identité des personnes ayant fait cette offre afin d'intégrer le nom des acquéreurs choisis à la présente délibération.

En conséquence, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de Monsieur Jason DENIS, demeurant 1029 Route de la Touche 53500 St Pierre des landes pour un montant de 65.094 € net vendeur.

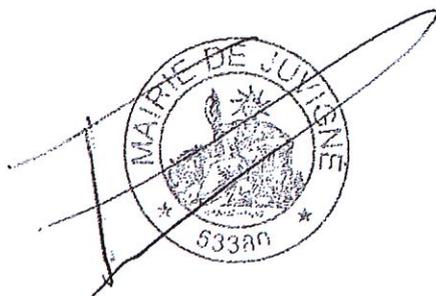
- Autorise le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant le transfert de propriété de l'EX EHPAD à la commune et la vente d'une partie de la parcelle AB 520, telle que figurant sur le plan de bornage et la totalité de la parcelle YC 28
- ACCEPTE de prendre en charge les frais afférents à cette vente

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire

Régis FORVEILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 29 janvier 2025

Date de publication : 7 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq février à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-neuf janvier, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand et Laetitia Lefevvre.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Christelle Le Guyader, Bruno Bouvier, 2nd adjoint, qui a donné pouvoir à Monsieur Mickaël Buchard, 4^{ème} adjoint, pour voter en son nom, Benoit Pharis qui a donné pouvoir à Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, pour voter en son nom et Samuel Bonnabesse qui a donné pouvoir à Michèle Gilles, 1^{ère} adjointe pour voter en son nom.

Etait absente non excusée : Mme Julie Foucteau

Madame Michèle GILLES a été élue secrétaire.

5-2025 – Budget 2025

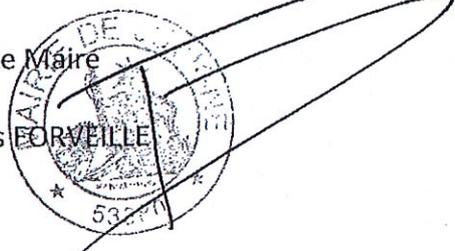
Monsieur le maire présente les projets envisagés sur l'année 2025, joints en annexe, qui permettront d'élaborer le budget 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide l'ensemble des actions proposées.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire
Régis FORVEILLE



Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 053-215301235-20250205-5_25BUDGET2025-DE



présentation des projets aménagement et de fonctionnement Budget 2025



Partie 1 – La situation financière de la commune de Juvigné

- 1) Tableau de gestion récapitulatif
- 2) Éléments de comparaison de quelques ratios financiers et les orientations fiscales
- 3) Les effectifs

Partie 2 – Principales orientations budgétaires 2024

- 1) Débuter les travaux de l'église communale
- 2) Développer les structures du service jeunesse dans le cadre de l'exercice de toute la compétence jeunesse
- 3) Apporter un soutien à de nombreuses animations en 2024 et soutenir les projets associatifs
- 4) Mettre en œuvre certaines évolutions de gestions comptables et administratives
- 5) Mettre en œuvre les principaux changements du projet « Juvigné Tourisme 2030 »
- 6) Projet de revitalisation du bourg

Partie 3 – Plan pluriannuel d'investissement

PARTIE 1_SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**1. Tableau de gestion récapitulatif**

La Capacité d'Autofinancement (CAF nette) d'une collectivité mesure la capacité d'une collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. Elle est égale à la CAF brute moins l'annuité en capital des emprunts. Le tableau ci-dessous montre l'évolution sur la période 2020 à 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024
(1) RECETTES REELLES	1.223.420	1.230.132	1.368.106	1.438.683	1.460.844
Recettes fiscales compris compensations (73)	624.917	637.590	744.418	777.722	787.650
Dotation de l'Etat DGF (74)	458.986	464.111	475.621	433.160	395.082
Autres recettes 013,70,75,77	139.517	128.431	148.067	252.135	278.112
(2) DEPENSES REELLES (2)	943.020	1.020.486	1.089.854	1.279.629	1.317.610
Dépenses de personnel (012)	466.609	479.232	492.735	532.961	644.760
Charges caractère général (60,61,65)	421.119	461.229	492.440	641.519	549.348
Autres dépenses 62,63,73,66	55.292	80.025	104.679	124.479	123.502
(3) CAF BRUTE (1-2)	280.400	209.646	278.252	159.054	143.234
(4) Montant Capital emprunt	81.625	83.312	92.551	94.040	95.443
Capacité désendettement en années	2.52	4.64	3.16	7.96	5.40
Capital restant dû au 31/12/CAF Brute	(675.428 /268.035)	(968.940 /209.048)	(894.837 /283.229)	(1.306.605/ 164.058)	(1.204.185/ 222.814)
CAF NETTE (3-4)	198.775	126.334	185.701	65.014	47.791
EVOLUTION n/n-1	-5%	-57.34%	+46.99%	-185.63%	-36.03%

Situation de la dette

L'encours total de la dette (soit le montant restant dû en capital à la clôture de l'exercice) s'élève au 31/12/2024 à 1.204.185 €.

Un emprunt a été réalisé en 2022 dans la cadre du projet de rénovation de l'église, les autres investissements ayant été autofinancés avec également l'obtention de subventions relativement importantes.

La capacité de désendettement au 31/12/2024 est de 5,40 ans (7,96 ans au 31/12/2023 et 3,16 ans au 31/12/22). Cette évolution est due à la diminution de la CAF Brute (disparition de la DSR cible pour environ 80.000 en 2024 par rapport à 2022 et dépenses supplémentaires en personnel).

Références : taux < 8ans : très bien ; Entre 8 et 11 ans : moyen, de 11 à 15 ans : orange ; Plus de 15 ans : rouge

La situation de la commune est donc moins bonne qu'en début de mandat.

Endettement pluriannuel

COM - CNE DE JUVIGNE

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2022 au 31/12/2032 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2022	115 999,00 €	27 767,37 €	88 231,63 €	0,00 €	0,00 €	894 837,54 €
2023	131 789,74 €	29 369,27 €	102 420,47 €	0,00 €	0,00 €	1 306 605,91 €
2024	130 668,74 €	26 497,03 €	104 171,71 €	0,00 €	0,00 €	1 204 185,44 €
2025	110 299,99 €	23 857,77 €	86 442,22 €	0,00 €	0,00 €	1 100 013,73 €
2026	109 179,52 €	21 666,20 €	87 513,32 €	0,00 €	0,00 €	1 013 571,51 €
2027	108 059,51 €	19 438,93 €	88 620,58 €	0,00 €	0,00 €	926 058,19 €
2028	106 939,94 €	17 174,61 €	89 765,33 €	0,00 €	0,00 €	837 437,61 €
2029	105 820,77 €	14 871,87 €	90 948,90 €	0,00 €	0,00 €	747 672,28 €
2030	100 949,45 €	12 529,20 €	88 420,25 €	0,00 €	0,00 €	656 723,38 €
2031	75 981,61 €	10 685,70 €	65 295,91 €	0,00 €	0,00 €	568 303,13 €
2032	74 850,94 €	9 343,71 €	65 507,23 €	0,00 €	0,00 €	503 007,22 €

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2032	74 850,94 €	9 343,71 €	65 507,23 €	0,00 €	0,00 €	503 007,22 €
2033	73 720,29 €	7 999,56 €	65 720,73 €	0,00 €	0,00 €	437 499,99 €
2034	72 589,62 €	6 653,15 €	65 936,47 €	0,00 €	0,00 €	371 779,26 €
2035	71 458,97 €	5 304,50 €	66 154,47 €	0,00 €	0,00 €	305 842,79 €
2036	70 328,30 €	3 953,57 €	66 374,73 €	0,00 €	0,00 €	239 688,32 €
2037	58 413,63 €	2 614,03 €	55 799,60 €	0,00 €	0,00 €	173 313,59 €
2038	31 597,93 €	1 583,94 €	30 013,99 €	0,00 €	0,00 €	117 513,99 €
2039	26 164,07 €	1 164,07 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	87 500,00 €
2040	25 791,56 €	791,56 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	62 500,00 €
2041	25 419,07 €	419,07 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	37 500,00 €
2042	12 569,84 €	69,84 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	12 500,00 €

2. Éléments de comparaison de quelques rati orientations fiscales

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 053-215301235-20250205-5_25BUDGET2025-DE



Actuellement, la commune de Juvigné a les taux d'imposition les plus faibles des 15 communes de la Communauté de Communes de l'Ernée. La taxe foncière sur le foncier bâti est à un taux de 44,49 contre 58 pour la commune la plus haute. Beaucoup de communes sont à environ 47.

Pour la taxe foncière sur le non-bâti, la commune de Juvigné est à un taux de 35,62 quand la commune au taux le plus élevé est à 55, la plupart étant à plus de 43.

La commune de Juvigné doit donc s'interroger sur la stratégie de bloquer le niveau des taux depuis près de 40 ans car la commune doit faire face :

- à une augmentation des besoins de services de la population,
- à une augmentation des charges salariales comme l'augmentation des points d'indice ou de la CNRACL,
- à la nécessité de prévoir la reprise du déficit du budget annexe du lotissement qui pourra approcher les 100.000 € auxquels s'ajouteront les coût des travaux définitif de voirie dans quelques années,
- à une baisse des dotations d'Etat comme la DSR cible à - 80.000 € / an,
- à une capacité d'emprunt qui ne pourra augmenter qu'à l'horizon 2030.

La CAF nette de la commune se dégrade donc. Le potentiel fiscal de la commune sous-exploité implique également que la commune pourrait ne pas recevoir les mêmes aides que d'autres communes, d'autant plus que les élus n'ont pas soumis les logements vacants à une taxation.

Le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL), afin de ne pas réduire la capacité des futurs élus à poursuivre une politique dynamique sur la commune, suggère donc de décider d'une augmentation des taux de 3,3 % sur les taxes du Foncier bâti (45,96) et non-bâti (36,80), soit une recette annuelle de plus de 20.000 € / an pour la commune.

A noter que la Communauté de Communes de l'Ernée proposera une augmentation de la taxe sur le foncier bâti en passant de 1,08 à 1,50 en 2025.

De plus les bases de l'Etat sur lesquelles les taux se calculent devraient augmenter en 2025 de 1.7%.

Le Conseil municipal doit donc se positionner sur l'intérêt ou pas de faire évoluer les taux d'imposition de la commune.

Les agents de la collectivité

Au 1^{er} janvier 2024, l'action municipale est assurée par 14 agents titulaires (contrats de remplacement maladie non inclus et sans apprentis) soit 14.21 Équivalent Temps Plein (ETP) (12 agents et 11.05 ETP au 31/12/2023, 12 agents et 11.05 ETP au 31/12/2022, 12 agents et 10.98 ETP au 31/12/2021, 13 agents et 11.95 ETP au 31/12/2020).

Impact recrutement service enfance jeunesse au 01/01/2024

Sur l'année 2025, il sera recruté plusieurs saisonniers pour la surveillance du plan d'eau et l'accueil au musée. L'emploi d'un saisonnier est également à nouveau envisagé pour la mise en œuvre du projet fleurissement 2025, et ce afin de préparer le bourg pour le passage du « jury national du fleurissement » prévu en 2025.

Le service enfance jeunesse devra également adapter ses recrutements selon les inscriptions des enfants. Une réflexion devra être engagée sur le devenir d'un agent qui arrivera en fin de droits pour un congé longue maladie.

La gestion de la compétence jeunesse

L'année 2025 verra l'aboutissement de l'étude de prise de compétence sur l'enfance et la jeunesse par la Communauté de Communes. Le Conseil municipal devra se prononcer sur cette possible évolution de sa compétence.

Le poste de secrétaire générale

Le budget 2025 devra intégrer la prise en charge du tuilage pour le poste de secrétaire générale de mairie.

PARTIE 2 : PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGET

L'année 2021 aura été l'occasion pour les élus municipaux de formaliser la feuille de route pour le mandat 2020-2026. Cette feuille de route est organisée autour de plusieurs ambitions qui structureront les actions de la commune en 2025 mais aussi pour les 20 prochaines années.

Ce débat d'orientation budgétaire 2025 dresse les grandes actions qui sont envisagées. Le budget 2025 devra être construit selon une série de recettes encore à confirmer comme les subventions ou la vente du bâtiment de l'ancien EHPAD.

Ambition 1 : Finir les travaux de l'église communale

Le principal investissement prévu pour ce mandat est la réalisation de travaux importants de rénovation de l'église.

Un budget total de plus de 700 000 € est consacré à ce projet. Cet investissement a été possible par un subventionnement d'environ 50%.

Pour 2025, les travaux doivent se terminer sur les absidioles et éventuellement les voûtes d'une chapelle. Une somme d'environ 300 000 € sera prévue pour ces travaux (compris dans les 700 000 €).

La rénovation du mur d'enceinte du cimetière se poursuivra pour environ 10 000 €.

Ambition 2 : Soutenir l'activité économique du bourg

Il est nécessaire d'aménager un espace de stockage dans le Café du village Fleuri, dont la commune est propriétaire du bâtiment et du fonds de commerce. Le budget 2025 prévoit donc la poursuite de la rénovation de ce commerce pour un coût qui pourrait avoisiner les 50 000 €.

Le besoin d'un nouveau local pour le salon NC Coiffure nécessitera l'aménagement d'un local du CCAS. Les travaux seront financés par le budget du CCAS. Le budget pourrait avoisiner les 40 000 €.

Le Coccimarket, dont le bâtiment est la propriété communale, nécessite un changement de tout son système alimentant en énergie les chambres froides de ce local commercial. Le budget pourrait avoisiner les 50 000 €.

Ambition 3 : Apporter un soutien à de nombreuses animations en 2024 et soutenir les projets associatifs

La municipalité aura la volonté de soutenir à nouveau les associations (subventions) et plus particulièrement des projets d'animation majeurs en 2025 comme elle l'a fait en 2024. Pour un budget d'environ 75 000 €, serait ainsi prévu les dépenses suivantes :

- Le fonctionnement annuel des associations,
- L'arrivée des Boucles de la Mayenne,
- Le financement du poste de responsable sportif du Club de football et d'un conteneur de rangement au stade.

Ambition 4 : Un renouvellement de matériel p techniques

Le projet d'achat d'une seconde tondeuse autoportée a été ajournée pour le budget 2024. Il est proposé de reconduire cet achat pour un budget d'environ 40 000 €.

Ambition 5 : Un programme important de rénovation de la voirie

L'étude pour l'aménagement de la voirie définitive de la tranche 1 du lotissement du Rocher sera lancée pour un budget d'environ 5 000 € (budget lotissement). Les travaux pourraient être envisagés en 2026.

Le budget du Lotissement Le Rocher devra également financer l'aménagement des réseaux réalisés par Mayenne Habitat lors de la construction de 6 maisons.

La tranche 2 du lotissement recevra une couche provisoire d'enduit pour pérenniser le revêtement. L'allée de la chapelle Nord de l'église et la rampe d'accès du parc de l'Espace Jeunes nécessitera un enduit. Un budget de 10 000 € est à prévoir.

La voirie au Petit Fossavie devra être reprise car très déformée. Des garettes y seront également installées pour un budget d'environ 20 000 €.

La sécurisation de l'accès à l'entreprise Genouel par la route du Bourgneuf au lieu-dit « Chatenay » nécessite l'aménagement d'une voie parallèle à l'actuelle voie communale. Un budget de 25 000 € est à prévoir.

La pose d'enrobé (FIR) sera privilégiée au Point à temps pour l'entretien de certaines voies communales. Un budget de 30 000 € est à prévoir.

Selon le résultat de l'expérimentation sur voirie au lieu-dit le Rachat, un aménagement pourrait être envisagé. La simplicité de l'aménagement sera à prévoir.

La mise en place du chemin pédestre vers le lieu-dit Vivain nécessitera le financement du bornage, des clôtures et de quelques aménagements.

Des travaux d'entretien sont également à prévoir sur le chemin du Bois de la Barillère.

Ambition 6 : Projet de revitalisation du bourg

Le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) a engagé l'étude de la réhabilitation de l'îlot de l'ancien restaurant près du musée. De l'habitat y est envisagé, ainsi qu'une liaison pédestre entre le Musée et les jardins du Presbytère.

Ambition 7 : Accompagner la dynamique du service enfance jeunesse

Le service enfance jeunesse pourrait changer de plateforme numérique pour sa gestion. De plus, le Conseil municipal sera sollicité pour décider d'un éventuel transfert de compétence vers la Communauté de Communes de l'Ernée.

Enfin, des travaux de rénovation sur un mur du bâtiment central de l'école seront mis en œuvre, avec notamment la réalisation d'une fresque.

PARTIE 3 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

L'année 2025 sera aussi l'occasion de se projeter financièrement sur les prochains projets à réaliser dans les années à venir :

- voirie du lotissement du Rocher et de la zone d'activité route de La Croixille,
- mise à jour comptable du budget du lotissement Le Rocher,
- aménagement du parking rue des Lilas,
- mise en œuvre du projet d'habitat par le CCAS (maintien ou pas du CCAS?),
- construction d'une tribune au stade des Rochers,
- rénovation énergétique et des couvertures de l'école,
- rénovation de la salle des sports (sol, acoustique, etc),
- sécurisation des entrées de bourg (routes de Saint-Pierre des Landes et du Bourgneuf la Forêt),
- rénovation du Presbytère.

SLOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 29 janvier 2025

Date de publication : 7 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 8

Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq février à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-neuf janvier, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand et Laetitia Lefeuve.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Christelle Le Guyader, Bruno Bouvier, 2nd adjoint, qui a donné pouvoir à Monsieur Mickaël Buchard, 4^{ème} adjoint, pour voter en son nom, Benoit Pharis qui a donné pouvoir à Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, pour voter en son nom et Samuel Bonnabesse qui a donné pouvoir à Michèle Gilles, 1^{ère} adjointe pour voter en son nom.

Etait absente non excusée : Mme Julie Foucteau

Madame Michèle GILLES a été élue secrétaire.

**6-2025 – Bar-station service-Restaurant »Café du village fleuri »-Aménagement local de stockage-
Demande de subvention DETR et Fonds Pays de la Loire Investissement Communal**

Monsieur le maire expose que, pour assurer la pérennité du bar-station service-restaurant « Café du Village Fleuri », dont le bâtiment est propriété communale, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement dans les parties techniques. En effet, afin de permettre la transformation de produits locaux et de qualité pour la préparation des repas, il faut aménager un local de stockage de ces produits juste à côté de la cuisine du restaurant et rénover la couverture de celle-ci. Ce qui nécessite le déplacement du système de chauffage et des travaux de mise hors d'eau et hors d'air. Le coût des travaux projetés s'élève à 43.257 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, considérant son ambition de soutenir et pérenniser le commerce local, :

- ACCEPTE de réaliser les travaux projetés

- ACCEPTE le plan de financement suivant :

DÉPENSES HT

TRAVAUX TRANCHE OPTIONNELLE	MONTANT HT
Maçonnerie	6.199,50
Couverture	28.206,50
Electricité, plomberie, cloisons sèches, isolation	8.141,00
Huisseries	709,10
TOTAL ARRONDI	43.257 €

RECETTES

DETR : 30% du HT de 100.000 € maximum	12.977
Fonds PLIC (Pays de La Loire Investissement communale) du Conseil régional : 20% du HT avec un plafond de 50.000 € de subvention	8.651
Autofinancement 50%	21.629
TOTAL ARRONDI	43.257 €

- CHARGE Monsieur le maire de solliciter une subvention auprès de madame la Préfète dans le cadre de la DETR 2025
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire une subvention d'un montant égal à 20% du montant des travaux HT, soit une subvention d'un montant de 8.651 € au titre du Fonds pays de la Loire Investissement Communal
- S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 30% du montant HT,
- INSCRIRA cette dépense au budget 2025 de la commune
- AUTORISE le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire

Régis FORVEILLE

